



## Compte-rendu de la rencontre commune - GRACQ d'Ixelles

22 avril 2015

### Présents

Pour la commune : Caroline Désir (Échevine de la mobilité), Maud Verkindere (conseillère en mobilité)  
Pour le GRACQ d'Ixelles : Malte Arhelger, Pauline de Wouters, Anne-Louise Flynn, Annika Lenz

### Lieu

Maison communale, cabinet de l'Echevine de la mobilité

## 1. Avancées depuis la dernière rencontre et perspectives

L'Échevine dresse un bilan plutôt positif depuis notre dernière rencontre, il y a un an environ. Elle juge le Collège beaucoup plus réceptif aux questions relatives au vélo que précédemment. La confiance semble régner mais il y a la volonté d'y aller en douceur. L'Échevine souhaite également agir là où l'on peut améliorer la visibilité et le sentiment de sécurité pour les cyclistes.

La commune nous présente quelques réalisations, rendues possibles grâce à l'évolution de l'état d'esprit du Collège :

- **Réaménagement du boulevard Général Jacques** pour lequel l'Échevine plaide pour la prolongation de la piste cyclable afin que celle-ci soit reliée au réseau cyclable existant, allant à tout le moins jusqu'au bd de Triomphe ou la gare d'Etterbeek
- **Avancées en termes de marquages au sol** (exemple : marquage de la piste à contre-sens à l'avenue Charles de Gaulle)
- **Arceaux à vélos** : la commune se rapproche de l'objectif régional pour stationnement courte durée. 17 emplacements sont en cours d'installation, répondant à des demandes faites par des riverains, commerçants, écoles...
  - ➔ Le GRACQ a le sentiment que l'offre de stationnement à vélo insuffisante dans le quartier Saint Boniface/chaussée d'Ixelles/..., par rapport à la demande.
  - ➔ Le GRACQ ne doit pas hésiter à relayer ce type d'observations et/ou des demandes de stationnement émanant de citoyens, commerçants... à la commune.
- **Box à vélos** : la commune a reçu une trentaine de demandes, disséminées sur le territoire. Elle est occupée à réfléchir à l'emplacement d'un futur box à vélos pilote (coût approximatif : 5.000 €), financé grâce aux subsides régionaux (box(s) financé(s) par la Région bruxelloise à concurrence de 80 %, contre 60 % pour les arceaux à vélos, montant maximum du subside régional pour la stationnement vélo - arceaux et/ou boxes - de 15.000 €). Dès que la localisation est décidée, il serait opportun d'envoyer un courrier aux riverains de la rue et des rues avoisinantes pour voir s'il y a suffisamment de personnes intéressées à souscrire un abonnement.
- Avancées en termes de **marquages au sol**
- **Suppression du feu de signalisation à la rue de Malibrans** en cours (sens montant), ce qui sera un atout à la fois pour les cyclistes et les transports en commun (bus)
- **Panneau B23 sur l'avenue de la Couronne** à l'approche du cimetière d'Ixelles (un des rares feux de la commune, la majorité étant sur carrefour régional)
- **Projet éducatif avec les écoles communales** (classes de 6<sup>e</sup> primaire) dans le cadre de la Semaine de la mobilité 2015, si financement par le biais du subside régional « Semaine de la mobilité » : journée de découverte et de promotion du vélo en ville associant rencontres entre les écoles le 17/09. Sur base de cette journée, des constats et des résultats engrangés, les brevets du cycliste pourraient à nouveau être réorganisés, sous réserve de subsides régionaux qui sont prioritairement alloués aux écoles qui viennent de réaliser un plan de déplacement scolaire. Pour le moment, une seule (!) école à Ixelles organise le brevet du cycliste. Il y a une liste d'attente auprès de la Région bruxelloise pour recevoir l'accompagnement et les formations dispensés par Provélo.

- Le GRACQ suggère à la commune de profiter des fêtes de quartier, de comités de quartier pour faire de l'éducation vélo

## 2. Retour de l'excursion à Copenhague : quels projets pour Ixelles ?

L'Échevine s'est rendue à Copenhague à des fins touristiques et elle a pu apprécier la ville à vélo. Elle nous fait un petit retour de son expérience cyclable.

La mentalité et le contexte cyclable et urbanistique y est néanmoins différent que pour y être reproductible à Ixelles : ville très plate, rues très larges où chaque usager (piétons, cyclistes, transports en communs, automobilistes) trouve sa place, présence de pistes cyclables sur la majorité des grands axes, très peu d'aménagements et de marquages au sol, très peu d'infrastructures de stationnement vélos (hormis de grandes barres le long des habitations). Le vélo a sa place en raison d'une masse critique suffisante et d'une mentalité vélo différente que celle prévalant à Bruxelles.

## 3. Mise en place d'une commission vélo à Ixelles ?

Le GRACQ présente un projet de commission vélo pour Ixelles, qui serait composé d'une série d'acteurs (police, service d'urbanisme, échevins, GRACQ...) qui se réunirait 2 à 3 fois par an.

L'Échevine n'est a priori pas partante pour instaurer une telle commission, préférant ne pas démultiplier les outils et travailler le plus efficacement possible. En interne, la commune a déjà mis en place l'UTPRC (urbanisme, travaux, police, rénovation, commerce) où les questions techniques relatives à la mobilité sont notamment abordées. Cette « structure » réunit un certain nombre d'acteurs qui ont un rôle à jouer sur le plan de l'espace public. Le GRACQ pourrait y relayer certaines informations, par l'entremise de Maud.

En lieu et place de la mise en place d'une commission vélo, il est envisagé de continuer le mode de fonctionnement actuel, la commune et le GRACQ se réunissant ponctuellement mais de manière plus soutenue (3 à 4 fois par an) que précédemment. Ces réunions pourraient également faire l'objet de discussions sur des dossiers techniques.

A ce propos, la commune nous informe qu'elle a introduit plusieurs demandes de subsides « vélos » auprès de la Région bruxelloise, dont l'une permettrait à la commune de réaliser un audit Bypad. Il s'agit d'une méthodologie qui existe dans d'autres villes européennes et qui permet de mettre en exergue les atouts, forces et faiblesses de la politique cyclable de la commune, se basant notamment sur le constat dressé par les acteurs locaux, dont le GRACQ. Cet audit permet in fine de dégager les priorités en termes de politique cyclable. Parmi les autres demandes de subsides régionaux introduites par la commune figurent le stationnement vélo, les panneaux B22 et B23, le marquage cyclable ainsi que l'entretien des ICR.

La commune nous informe aussi qu'elle a relancé son plan communal de mobilité.

## 4. Retour de la rencontre avec la police

Le GRACQ fait un rapide retour de la rencontre qu'il a eue avec la police et le service des gardiens de la paix d'Ixelles, en rappelle les objectifs (prise de contact, pistes pour sécuriser les cyclistes, améliorer l'image du vélo au sein de la police) et évoque les dossiers abordés :

- **Lutte contre le stationnement sauvage sur piste cyclable** qui persiste en certains endroits de la commune et qui donne un sentiment d'impunité à l'égard des contrevenants (dont à l'avenue Auguste Rodin)
  - Pour pallier à cet état de fait, la commune suggère une meilleure sensibilisation de la police, voire la mise en place de barrières physiques provisoires tel que des potelets en plastique qui pourraient être par exemple mis à l'avenue Auguste Rodin le temps nécessaire si ce n'est que normalement il ne peut y avoir de barrières physiques sur une voirie. Le GRACQ explique que la police est consciente du stationnement sauvage régulier dans la rue de la Paix et propose de mettre des potelets sur le trottoir mais nous informe que la commune y serait opposée. Mme Désir n'est pas au courant de cette discussion.
  - Le GRACQ ne doit pas hésiter à relayer les situations de stationnement illicites à la commune.
- **Arceaux à vélos en amont d'un passage pour piétons** : la commune n'y est pas opposée. D'ailleurs, dès qu'elle peut prendre un espace, la commune n'hésite pas à y installer des arceaux vélos.
- **Brigade à vélo** : le GRACQ présente les avantages à mettre en place une brigade à vélo à Ixelles, le fait que c'est inscrit dans le programme d'actions de la police d'Ixelles-Bruxelles mais qu'il y a une certaine réticence au sein de la police d'Ixelles, pour différents motifs mais aussi du fait que la brigade à vélo de Bruxelles-Ville jouit d'une mauvaise réputation (trop répressive).

## 5. Suivi des dossiers

- **Chaussée d'Ixelles**
  - Le stationnement vélo de courte durée y fait défaut, mais il est illusoire d'en mettre vu que le réaménagement visait l'élargissement du trottoir au profit du flux piéton important sur cet axe. En

revanche, on pourrait y installer des barrières le long, de temps à autre (à l'instar des barrières à proximité du Vendôme), qui pourraient faire office de parking à vélo. La commune va envoyer un courrier à la Région pour le lui suggérer. Le GRACQ pourrait utilement appuyer cette demande.

- Travaux ? Il y a une incertitude liée au projet de tramification du 71 pour lequel le Ministre Smet a organisé deux séances d'information citoyennes. Il est en réflexion et devrait revenir vers les riverains avec une nouvelle proposition.
- Zones d'avancée cycliste (ZAS) manquant à beaucoup d'endroits : la commune a écrit à la Région pour le lui notifier mais son courrier est resté sans effet. Le GRACQ pourrait également appuyer cela en écrivant à son tour aux autorités bruxelloises.
- **Réaménagement de façade à façade de la rue du Page**
  - Le dossier n'est pas entériné mais, la suppression du stationnement en épis (par ailleurs non réglementaire) au profit d'un stationnement longitudinal faisant l'objet d'un blocage au sein du Collège (compromettant la mise en SUL de la voirie), l'Échevine cherche une alternative à ce passage. L'alternative serait de bifurquer vers l'ICR passant par le square Leemans moyennant mise en place d'un bande confort (pavés plus doux) sur le revêtement actuellement fait de pavés qui serait financée grâce aux subsides régionaux. Il n'est néanmoins pas certain que cette alternative soit acceptée côté régional.
- **Réaménagement du boulevard Général Jacques**
  - Le projet de réaménagement est dans l'attente de la délivrance du permis d'urbanisme. Néanmoins, tant que le réaménagement de l'avenue Buyl ne sera pas achevé, les travaux ne démarreront pas au boulevard Général Jacques. Il faudra aussi attendre que le carrefour Buyl/Jacques soit réaménagé.
- **Absence de feu de signalisation « cyclistes » à la sortie d'un SUL à la rue de l'Arbre Bénit au croisement avec la chaussée d'Ixelles.** La commune n'était pas au courant de cette absence pourtant illégale et va la notifier la Région.
- **Parking Tulipe**
  - L'aménagement à tel (porte à l'arrière fermée par un petit cadenas, porte en verre...) qu'il n'inspire pas les cyclistes à y stationner leur vélo en toute sécurité.
  - Le GRACQ déplore le manque de communication quant à l'existence de ce parking vélo sécurisé que la commune justifie par le fait qu'elle l'estime certes fonctionnel mais pas « sexy ». Si le projet de réaliser un parking vélo sécurisé dans le parking Flagey (pour un abonnement mensuel de 5 €) se concrétise (les aménagements devant encore être réalisés), la commune pourrait communiquer sur les deux parkings vélo d'une pierre deux coups.
- **Rue Legrand**
  - Un ICR passe par la rue Legrand qui est à cheval sur 3 communes (Uccle, Ixelles et Bruxelles-Ville). Il s'agit d'une voirie par lequel passe le tram et qui est partiellement en pavé, la moitié de la rue en partant de la Bascule ayant déjà été asphaltée. Conformément au permis d'urbanisme délivré, la portion restante devrait être asphaltée si ce n'est qu'il y a un problème de mise en œuvre du côté de la Région qui argue des motifs budgétaires. La commune a déjà interpellé la Région par voie de courrier, en vain. Le GRACQ pourrait la réinterpeller à ce sujet.

## 6. Divers

Le GRACQ suggère de faire participer le Collège, le Bourgmestre en particulier, à la Bike Experience, en se faisant cocher par un cycliste expérimenté.

L'Échevine suggère plutôt d'organiser un événement à l'occasion de l'entrée en fonction de la future Bourgmestre, Dominique Dufourny, que l'on pourrait mettre en selle pour l'occasion...

## SUITES ET SUIVI

La commune envoie au GRACQ la liste des endroits d'installation d'arceaux futurs en cours ainsi que les courriers envoyés à la Région bruxelloise concernant différents aménagements manquants (chaussée d'Ixelles, rue Legrand, ...) afin que le GRACQ puisse appuyer ses requêtes auprès des autorités bruxelloises.

Le GRACQ relaye à la commune :

- les documents relatifs à la rencontre avec la police d'Ixelles (compte-rendu...)
- les demandes de stationnement vélo qui lui parviennent
- les lieux où l'aménagement cycliste fait défaut et/ou il y a insécurité pour le cycliste
- les lieux où il y a stationnement sauvage

La commune et le GRACQ conviennent de se revoir de manière régulière, par exemple 3 à 4 fois par an, pour faire le point sur les dossiers en cours...

Rédaction du PV : Pauline de Wouters et Annika Lenz